

Pôle Artistique et Événementiel

Procès-Verbal

Assemblée Générale Ordinaire en date du 22/06/2023

Le Président
Pierre FAGOT

Le Secrétaire
Nicolas MICHELETTI

Ordre du jour :

Présentation et vote du bilan moral du semestre du PAE - UTC	1
Présentation et vote du bilan financier du semestre du PAE - UTC	3
Présentation, discussions et vote des modifications apportées aux conventions, statuts et règlement intérieur du PAE - UTC	4
Election du nouveau bureau du PAE - UTC	7
Questions et discussions libres	7

Présents :

La liste des membres présents est annexée au présent Procès-Verbal. La somme des voix présentes s'élève à 18. Le quorum étant atteint, le président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 19 :15, et le vote à main levée est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 1: Présentation et vote du bilan moral du semestre du PAE - UTC

Le bilan moral du PAE - UTC du semestre P23 est présenté en deux parties ; d'abord le bilan moral évènementiel puis celui artistique.

Point 1.1– Bilan moral évènementiel

Le bilan moral des évènements n'est pas très bon ; en effet, de nombreux évènements ont dû être annulés à cause de problèmes organisationnels ou de manque d'équipe motivée (Light Up City, Festupic, Comet etc...). Au global, les entités organisatrices ont rencontré de nombreuses difficultés communes, en particulier le manque de fréquentation aux évènements.

Toutefois, certains points positifs sont à noter : le succès répété des soirées thématiques organisées par Profit'rôles, FSC ou Larsen à travers différents lieux à Compiègne témoigne d'une certaine fidélité de leur public, ce qui est engageant pour la pérennité de ces évènements de moins grande ampleur.

De plus, malgré les difficultés rencontrées par les entités organisatrices d'évènements, les demandes de prévisions pessimistes dans les budgets prévisionnels et l'important suivi financier en amont des évènements ont permis une meilleure gestion des budgets et des bilans financiers positifs au global.

Enfin, la relance des activités de Décibels et sa participation à de nombreux évènements ce semestre est un point très positif pour l'évènementiel utcéen.

Point 1.2– Bilan moral artistique

Le bilan moral artistique est toutefois bien meilleur. Si les entités artistiques ont beaucoup souffert durant le COVID de l'incapacité de répéter et se représenter, la fréquentation est aujourd'hui bonne. Toutes les associations en mesure de se représenter ont pu le faire ce semestre, à travers les évènements utcéens ou de leur propre organisation.

Le bilan moral du PAE - UTC pour le semestre P23 est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	18	0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le bilan moral du PAE - UTC pour le semestre P23 est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 2: Présentation et vote du bilan financier du semestre du PAE - UTC

Le bilan financier du PAE - UTC est présenté en 2 temps; d'abord uniquement le bilan du Pôle, puis celui des entités.

Point 2.1– Bilan financier du Pôle uniquement

Recettes		Dépenses	
Administratif		Administratif	
Intérêts compte	75,08 €	Frais bancaires	106,00 €
Total 1	75,08 €	Total 1	106,00 €
Fédération		Fédération	
Remboursement avances de trésorerie	3 000,00 €	Avances de trésorerie émises	5 600,00 €
Total 2	3 000,00 €	Redistribution subventions	28 230,00 €
		Reversements PayUT	0,00 €
		Total 2	33 830,00 €
Prestations		Frais événements	
Billetteries	0,00 €	Paieement d'urgence pour commission	600,12 €
Total 3	0,00 €	Total 3	600,12 €
Subventions et sponsoring		Matériel pérenne	
Subventions BDE	17 830,00 €	Outils	0,00 €
Subventions FSDIE	2 550,00 €	Total 4	0,00 €
Subventions Hauts de France	0,00 €		
Subventions Crous	1 500,00 €	Communication	
Total 4	21 880,00 €	Polar	34,60 €
		Total 4	34,60 €
Remboursements		Remboursements	
Annulation achat	72,00 €	Achat annulé	72,00 €
Remboursement paiement urgence	600,12 €	Total 6	72,00 €
Total 5	672,12 €		
Autres		Autres	
Autres	0,00 €	Autres	0,00 €
Total 5	0,00 €	Total 7	0,00 €
Total revenus	25 627,20 €	Total dépenses	34 642,72 €
Bilan de la période		-9 015,52 €	
Solde			
Au 27/02/2023		Au 22/06/2023	
	17 930,05 €		8 914,53 €

FIGURE 1 – Bilan financier du PAE - UTC

Le bilan ci dessus (fig. 1) est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les principales sorties sont dues à des avances, qui seront remboursées au plus tard avant l'été E24 et au reversement des divers subventions dues aux entités. En particulier, le bilan négatif s'explique par la redistribution de subventions qui dataient des semestres précédents et qui ont été régularisées.

Point 2.2– Bilan financier des entités

A	B	C	D
Bilan Financier Global sur la période 27/02/2023 - 22/06/2023			
Recettes		Dépenses	
Administratif		Administratif	
Régularisation frais bancaires	265,00 €	Frais bancaires	371,00 €
Intérêts compte	0,00 €	Fond de caisse	140,00 €
Total 1	265,00 €	Autres	0,80 €
		Total 1	511,80 €
Fédération		Fédération	
Dons et parrainages	0,00 €	Dons et parrainages	0,00 €
Remboursement avances de trésorerie	0,00 €	Redistribution subventions - 1901 du PAE	15 070,00 €
Avances de trésorerie BDE	5 000,00 €	Avance de trésorerie PAE - 1901 du PAE	2 800,00 €
Total 2	5 000,00 €	Remboursement avance de trésorerie BDE	0,00 €
		Total 2	17 870,00 €
Prestations		Frais événements	
Billetteries	9 740,86 €	Animation	605,44 €
Prestations extérieures	1 380,00 €	Artistes	0,00 €
Permanences et bars	301,27 €	Bar	708,94 €
Vente matériel	0,00 €	Défraiements	603,85 €
Total 3	11 422,13 €	Déplacements	644,54 €
		Droits d'auteur	3 367,31 €
		Location matériel	404,00 €
		Location salle	10 429,66 €
		Logistique	1 119,85 €
		Navettes	3 600,00 €
		Prestataires extérieurs	398,25 €
		Restauration	1 324,44 €
		Redistributions & lots	92,50 €
		Sécurité/secours	2 319,40 €
		Autres	490,00 €
		Total 3	26 108,18 €
Subventions et sponsoring		Matériel pérenne	
Subventions BDE	17 830,00 €	Costumes/décors	947,05 €
Subventions Crous	3 450,00 €	Instruments de musique	512,80 €
Subventions FSDIE	8 650,00 €	Multimédia	5 523,94 €
Subventions Hauts de France	0,00 €	Outils	66,39 €
Subventions Oise	0,00 €	Autres	83,70 €
Subventions Compiègne	0,00 €	Total 4	7 133,88 €
Sponsoring	150,00 €	Communication	
Sponsoring Société Générale	2 150,00 €	Impressions	378,27 €
Total 4	32 230,00 €	Remboursement sweats/T-shirts/Kway	806,16 €
		Autres	38,45 €
		Total 5	1 222,88 €
Remboursements		Remboursements	
Annulation achat	621,60 €	Achat annulé	0,00 €
Remboursements matériel	0,00 €	Remboursements places	0,00 €
Remboursement sweats, T-shirts, Kway	858,75 €	Total 6	0,00 €
Total 5	1 480,35 €		
Autres		Autres	
Reversements	0,00 €	Tenue permanences	91,50 €
Erreur de trésorerie	163,90 €	Consommables	1 951,55 €
Autres	30,00 €	FabLab	12,00 €
Total 6	193,90 €	Pertes et casses	105,00 €
		Erreur de trésorerie	163,90 €
		Autres	30,00 €
		Total 7	2 353,95 €
Total revenus	50 591,38 €	Total dépenses	55 200,69 €
Bilan de la période		-4 609,31 €	
Solde			
Au 27/02/2023	78 436,28 €	Au 22/06/2023	73 826,97 €

FIGURE 2 – Bilan financier des entités

Le déficit présenté s'explique par la redistribution de subventions aux associations de loi 1901 fédérées, dont le bilan financier n'est pas présenté ici. Aucune question n'est posée sur le bilan présenté.

Le bilan financier du PAE - UTC pour le semestre P23 est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	18	0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le bilan financier du PAE - UTC pour le semestre P23 est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 3: Présentation, discussions et vote des modifications apportées aux conventions, statuts et règlement intérieur du PAE - UTC

Les propositions de modifications apportées aux conventions, statuts et règlement intérieur du PAE - UTC ont été communiquées à l'Assemblée Générale Ordinaire lors de l'email de convocation. Les principales modifications sont de forme, avec pour objectif d'homogénéiser les textes entre pôles, clarifier certains paragraphes et protéger au plus les étudiant-e-s s'engageant dans des postes à responsabilité. Dans ce but, ces modifications seront relues par l'avocat du Bureau des Etudiants et des Pôles et de nouvelles modifications pourront alors être proposées afin de compléter celles-ci.

Point 3.1– Vote des modifications apportées aux statuts du PAE-UTC

Sans question de l'Assemblée Générale Ordinaire, les propositions sont directement soumises au vote :

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions de modification apportées aux statuts du PAE - UTC sont acceptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 3.2– Vote des modifications apportées au règlement intérieur du PAE-UTC

Un nouvel article (n°14), dont l'objectif est de clarifier les avances de trésorerie, est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire. En particulier, cet article définit une convention d'avance de trésorerie entre le PAE - UTC et une entité, qui pourra aller jusqu'à un plafond de 4000 € sous condition d'un plan de remboursement accepté par le bureau du PAE - UTC. Cet article n'affecte toutefois pas les avances en cours au moment du vote des modifications. Les autres modifications mineures ne sont pas présentées en détail. Une faute d'orthographe est relevée par l'assemblée (remplacement de "ces" par "ses" dans l'article 14), et les modifications proposées, comprenant la correction de la faute, sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions de modification apportées au règlement intérieur avec la correction de la faute décrite ci dessus du PAE - UTC sont acceptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 3.3– Vote des modifications apportées aux conventions entre entités et le PAE - UTC

Les modifications concernent l'homogénéisation des conventions, en particulier des droits et obligations du PAE et de l'entité, indépendamment de l'entité. Le statut de vice-président-e ou coprésident-e n'étant pas reconnu dans les statuts du PAE - UTC, il a été préféré de déléguer les responsabilités du/de la président-e signataire de la convention au/à la secrétaire général-e en cas de démission plutôt que d'entraîner une suspension de l'entité, à l'exception des clubs, puisque le-a secrétaire n'est pas signataire de la convention.

De nouveaux articles sur la responsabilité informatique ont également été ajoutés afin de clarifier la responsabilité de gestion des données, qui doit se plier au règlement européen.

Enfin, il a été soulevé la question de l'obligation de passer par un service interne à la fédération plutôt qu'extérieur en cas d'équivalence des services. En particulier, l'usage d'une billetterie autre que Wooly est à justifier par une non- équivalence des services proposés.

Les modifications sont alors soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, en incluant l'oubli du sigle "PAE" dans l'article 2.1 des conventions de fédération des associations 1901.

Vote des modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et associations loi 1901

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions de modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et associations loi 1901, en incluant l'ajout du sigle "PAE" à l'article 2.1, sont acceptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vote des modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et clubs

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions de modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et clubs sont acceptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vote des modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et commissions

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions de modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et commissions sont acceptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vote des modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et projets

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions de modifications apportées aux conventions entre PAE - UTC et projets sont acceptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vote de la convention d'avance de trésorerie

Blanc	Contre	Pour	Abstention
0	0	17	1

A l'unanimité des suffrages exprimés, la convention d'avance de trésorerie est acceptée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 4: Election du nouveau bureau du PAE - UTC

L'unique liste candidate au bureau du PAE - UTC pour le semestre A23 se présente à l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle est composée de :

- Nicolas MICHELETTI, président
- Julie ASSELIN, secrétaire générale
- Aymeric KARKACHE, trésorier
- Rémi ZONGO, vice-trésorier
- Maxime LASSARTESSE, responsable locaux

Election :

Blanc	Contre	Pour	Abstention
2	0	16	0

A la majorité des suffrages exprimés, la liste candidate ci-dessus est élue au bureau du PAE - UTC pour le semestre A23.

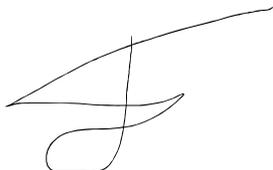
Point 5: Questions et discussions libres

Des rappels généraux sur la gestion de fin de semestre sont formulés. En particulier, il est nécessaire, pour chaque poste à responsabilité, de rédiger une passation écrite à transmettre au-à la successeur-e et au PAE - UTC afin d'assurer la pérennité de l'entité. De nouvelles malles ayant été commandées, il est demandé aux entités de ranger correctement la salle de stockage du PAE - UTC et de demander des malles par mail au PAE - UTC si nécessaire. Enfin, le-a président-e du PAE reste le-a seul-e signataire légal de tout contrat ou devis. Toutefois, en cas de contrats types définis entre entité et pôle, il est possible de mettre en place des délégations de signature afin de faciliter certains processus (sponsoring, contrats FSC etc...).

Sans question supplémentaire de l'Assemblée Générale Ordinaire, le président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close à 20 :08.

Signatures

Le président de séance :



Pierre FAGOT

Le secrétaire de séance :



Nicolas MICHELETTI

Le président élu :



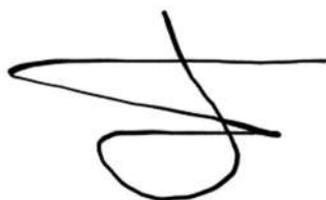
Nicolas MICHELETTI

La secrétaire générale élue :



Julie ASSELIN

Le trésorier élu :



Ayemric KARKACHE

Le vice-trésorier élu :



Rémi ZONGO

Le responsable locaux élu :



Maxime LASSARTESSE

Annexes

Feuille d'émargement

Entité	Type	Convention signée ?	Président	SG	Trésor	Procurator	Signature
Aérokeur	club			/	/	/	
As de Choeur	club					/	
Azero	club		Corinne Sivan			/	
Cabaret étudiant	commission					/	
Capharnaüm	club		Marie Jemel	/	/	/	
Coincidence	club			/	/	/	
Comédie musicale	commission					/	
Comet	commission					/	
Dada	club			/	/	/	
Déjàbels	commission		Justine RENARD	Caroline Fargès		/	
Eden	club			/	/	/	
Estuville	1901					/	
Festupic	commission		Alison Waddington	/	/	/	
Flow/Raison	club			/	/	/	
FSC	club		Fanny Cahus	/	/	/	
IF	1901		Ana Carion			/	
Jongl'utic	club		Peupel Clise	/	/	/	
Larsen	commission		Nicolas Muller			/	
le CID	club					Alexandre Bouchard	
Light Up	commission					/	
MROTW ultimate	Projet			/	/	/	
NASA	commission					/	

Ocata	club						
Piano UT's	club						
Pic'n'Rock	club						
Pics'Art	club		LERNER Thomas				
Profit'	club		Julie Assolime				
Raid'UT	commission					A Lilou PALPIED	
Salsa	club						
SDF	commission						
SSP	club		Adrien HERVE				
Stravaganza	1901						
Swing'out	club						
Trib'ut	club						
UTCrew	club						
PAE							
Présidente	/	/	Pierre FAGOT	/	/	'coco AS de laur	
SG	/	/	Nicolas Micheletti	/	/		oficheletti
Trésorier	/	/	Axel Christeaut-Guerra	/	/	SDF	
						Total votes	18
						Total voix délibératives	37
						Quorum	12,33333333